

FLOREFFE – DÉCLARATION DE POLITIQUE SOCIALE 2007-2012

Afin de compléter la déclaration de politique générale communale présentée lors de la séance du 12 février 2007 devant le Conseil communal, mais également pour répondre à la circulaire relative à la confection du budget 2007 du CPAS, nous avons le plaisir de vous exposer les grands axes que nous entendons suivre pendant la législature qui s'ouvre. Ceux-ci sont au nombre de quatre : l'information et l'accueil ; la réinsertion socio-professionnelle ; la coordination et le partenariat ; l'aide aux familles et aux personnes.

1. L'information et l'accueil

Objectifs :

- Favoriser l'accueil des personnes
- Mieux informer la population
- Assurer le bien-être au travail

Priorités :

- Confirmer la localisation définitive des services du CPAS à Franière, dans les locaux actuels. Dès cette année, la Commune, propriétaire des bâtiments, a d'ores et déjà prévu le remplacement des châssis, la rénovation de la toiture et l'acquisition de l'ancienne loge de la Glacerie. Pour les années suivantes, il conviendra de prévoir le réaménagement complet des locaux afin de les rendre plus conviviaux pour le public et le personnel.
- Utiliser tous les moyens qui seront mis à notre disposition, site internet de la Commune et bulletin communal, afin de mieux faire connaître l'action du CPAS, mais également le travail du personnel et des Conseillers (par ex. : informations sur le budget).
- Former spécifiquement l'ensemble du personnel.
- Mener à terme l'application de la Révision générale des barèmes (RGB) actuellement en cours.
- Veiller à maintenir un régime de travail et d'avantages sociaux pour le personnel du CPAS identiques à ceux des agents communaux (l'assurance hospitalisation est prévue au budget 2007).
- Réorganiser les services afin de rationaliser le travail et le rendre plus efficace.

2. La réinsertion socio-professionnelle

Objectifs :

- Mieux accompagner les personnes bénéficiant du Revenu d'Intégration Sociale dans les différents circuits du travail (par ex. : évaluation régulière, contacts renforcés avec les employeurs).
- Assurer des guidances dans différents domaines, afin de rendre davantage d'autonomie et de responsabilités aux bénéficiaires de l'aide sociale.

Priorités :

- Entrer dans un projet d'économie sociale en créant ou renforçant autour de ce service : un taxi social, une buanderie sociale, un service bricolage et un service de réparation de mobiliers... afin d'ouvrir éventuellement un magasin de seconde main.
- Assurer une guidance énergétique autour d'une école des consommateurs.
- Réinsérer et resocialiser par le retour au travail de la terre (jardins communautaires) et la gestion des déchets verts en partenariat avec la Commune.

3. La coordination et le partenariat

Objectifs :

- Mieux coordonner les différents services pour mieux desservir nos concitoyens.
- Développer les synergies avec les partenaires pour développer des projets plus ambitieux.
- Eviter les doubles emplois, source de gaspillage.

Priorités :

- Créer une coordination médico-sociale avec différents acteurs (Croix -Rouge, FAR, CSDFM...)
- Création du SEL (Service Echanges locaux) : il s'agit d'échanger des services entre les personnes dans le but de créer des liens et d'améliorer la solidarité.
- Collaborer avec les services communaux :
 - politique socio-culturelle (art.27-Centre culturelle) ;

- politique socio-sportive chèques sports (Hall des sports) ;
- service accueillantes d'enfants(projet de crèche) ;
- service logement (création de nouveaux logements) en collaboration avec la Commune mais également avec les autres partenaires (sociétés de logements sociaux).

4. L'aide aux personnes et aux familles

Objectifs :

- Offrir des services qui permettent le maintien des personnes à domicile.
- Etre davantage soucieux de l'équité dans le traitement des aides individuelles.
- Aider les personnes dans les démarches administratives afin de mieux préserver leurs droits.

Priorités :

- Création d'un service repas chauds plutôt que surgelés.
- Créer une permanence juridique.
- Mise à l'étude d'une maison des seniors et de résidences services

Tous les services existants actuellement et dont il n'a pas été fait mention seront maintenus et améliorés, dans toute la mesure du possible et ce, pour autant qu'ils continuent à répondre à des besoins réels.

Les Conseillers de l'Action Sociale sont désireux et déterminés de mener à bien ces actions. Si certains projets ne demandent pas beaucoup de moyens financiers, il n'en va pas de même pour d'autres. Il faudra, dès lors, recourir au maximum aux subsides éventuels ou nous tourner vers la Commune pour renforcer nos partenariats.
